

MONDIAL PECHE : REDRESSEMENT JUDICIAIRE

L'audience du Tribunal de Commerce de Reims du 7 juin 2012 a pris acte de l'arrêt de l'activité des magasins et du plan de licenciements envisagé. Compte tenu des droits au bail et des bâtiments de Cormontreuil en cours de cession, ainsi que des offres de reprise des salariés non encore étudiées, le tribunal a décidé la prolongation de la période de redressement judiciaire jusqu'à la prochaine audience du 26 juillet 2012.

Le conseil d'administration du 11 juin 2012 a pris acte de ces éléments et constate au jour de sa tenue que la suppression de la quasi-totalité des moyens administratifs ne permet pas de mener les travaux nécessaires à l'arrêté des comptes 2011 et au Commissaire aux comptes d'effectuer sa mission. Du fait de la situation la société n'a pu remplir les obligations de publication au 30 avril 2012 qui sont imposées par le Code Monétaire et Financier.

Par ailleurs, à titre conservatoire, la société a demandé de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Reims la prorogation du délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle jusqu'au 31 décembre 2012.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la cotation de la société reste suspendue au moins jusqu'à l'audience du 26 juillet du Tribunal de Commerce de Reims.

Cormontreuil, le 14 juin 2012.

Le Président